



FICHE D'INSCRIPTION ASSOCIATION DEFENSE URBAINE 85

Merci de coller
votre photo

(obligatoire)

1 - IDENTITE

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

Adresse : _____

Téléphone portable : _____

E-mail : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____ Téléphone : _____

2 – DROIT A L'IMAGE, REGLEMENT INTERIEUR ET RGPD

Je soussigné(e) _____ autorise par la présente, l'association DEFENSE URBAINE 85 à diffuser les photographies ou vidéos, sur lesquelles je figure en vue de d'être visibles sur le site internet ou les réseaux sociaux de l'association.

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé. Les destinataires des données sont l'association DEFENSE URBAINE 85 pour l'usage de la promotion du club.

J'adhère, sans réserve, au règlement intérieur de Défense Urbaine 85 qui m'a été remis pour signature et j'atteste avoir pris connaissance de la notice d'information jointe.

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, merci de nous en informer par L.A.R

Fait à _____ le _____ Signature :

L'adhésion comprend une cotisation obligatoire à la FSI (par le biais de la licence)

Si vous souhaitez souscrire à une assurance supplémentaire,
nous vous invitons à solliciter votre compagnie d'assurance individuelle

NOTICE D'INFORMATION

ASSOCIATION DEFENSE URBAINE

1 – COTISATION

Tarif 2025-2026 : 260 € de cotisation + 20 € de licence soit **280 € au total**

Règlement par virement unique (indiquer votre nom dans le libellé du virement)
DEFENSE URBAINE 85 IBAN : FR76 3004 7142 7000 0216 6830 174 BIC CMCIFRPP

2 – PIÈCES À FOURNIR À L'INSCRIPTION

Le dossier d'adhésion doit être remis complet, tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Il comprend :

Le formulaire d'adhésion accompagné d'une photo d'identité récente

Le règlement intérieur signé

L'extrait de casier judiciaire vierge (bulletin n°3)

Un certificat médical daté de moins de trois mois précisant l'autorisation de la pratique d'un sport de combat

Un règlement par virement une fois l'adhésion confirmée par le Bureau de l'association

3 – MATÉRIEL

L'association DEFENSE URBAINE 85 met à disposition du matériel à usage collectif durant les cours (paos, boucliers, sacs de frappe, batons et couteaux d'entraînement).

Un équipement personnel est requis pour des raisons d'hygiène.

Matériel personnel obligatoire :

T-shirt du club

Pantalon type treillis noir (short interdit)

Chaussures de salle non marquantes (type chaussures de boxe)

Coquille (obligatoire pour hommes et femmes)

Protège-dents

Mitaines

Matériel personnel recommandé :

Protège tibias

Casque de protection

Gants de boxe